

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

# E FOOT 38

*le Foot en Isère, Moi j'adhère*



**SAISON 2024-2025**

Ensemble de PV n° 675  
du 17 octobre 2024



## LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 octobre 2024

### Procès-Verbal N° 675

#### APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

Si vous souhaitez accueillir l'Assemblée Générale d'Été le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

#### FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

#### TRESORERIE

##### FORFAIT GENERAL SENIOR

**Amende 90 €**

**Du 7 au 13 octobre 2024**

D5 poule B

551261 Champagnier 1

##### FORFAIT GENERAL

**Amende 68 €**

**Du 7 au 13 octobre 2024**

Féminine U18f A 11 / Phase 1 -A

Féminine U18f A 11/ Phase 1 -A

U15 D3 Phase 1 Poule K

564949 Gf A Brion 1

553340 2 Rochers

581969 FCVH38

##### FORFAIT GENERAL FOOT A 8

Amende 44 €

**Du 7 au 13 octobre 2024**

528946 Noyarey FC2 suite 2 forfaits  
poule brassage

##### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

**Amende 140 €**

**Du 7 au 13 octobre 2024**

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1

521966 Domene Asjf 2

546354 Liers Fc 2

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1 547542 Turc Verpilliere Fc 2  
Challenge L Gros Balthazard / Phase 1 582106 Eyzin St Sorlin Fc 2

### **FMI NON RETOURNEE**

**Amende 75 €**

Du 7 au 13 octobre 2024 - Voir PV Commission FMI n° 675

## **RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

<b>E-mails Commissions</b>	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

<b>Autres E-mails</b>	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:jmlosa@isere.fff.fr">jmlosa@isere.fff.fr</a>
Secrétaire général	<a href="mailto:ttruwant@isere.fff.fr">ttruwant@isere.fff.fr</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:mberlahrache@isere.fff.fr">mberlahrache@isere.fff.fr</a>
CTDA	<a href="mailto:hbenelhadj@isere.fff.fr">hbenelhadj@isere.fff.fr</a>



## COMMISSION APPEL

Mardi 15 octobre 2024 à 17h00

- **Procès-Verbal N°675**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, BLANC Aline

Excusé(e)s : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, EL RHAFFARI Reda, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BERTHELET Eric, MOUMJID EI Mostafa.

.....

### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

### Rappel à tous les clubs

#### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de

sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

#### **Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

#### **INFORMATION AUX CLUBS**

La commission d'appel rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 14h à 18h

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

## **COURRIERS CLUBS OU AUTRES**

**REVENTIN** : Appel réglementaire

**NIVOLAS VERMELLE** : Appel règlementaire

## **CONVOCACTION DOSSIER REGLEMENTAIRE**

**Dossier 24-25-01R** : Senior, D3, poule D, match n°28436139, REVENTIN 1 / VILLEFONTAINE 2, du dimanche 29 septembre 2024

Appel du club de **REVENTIN** en date du lundi 14 octobre 2024 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n°276 lors de sa réunion du mardi 8 octobre 2024, parue au P.V 674 le jeudi 10 octobre 2024.

Appel portant sur « nous contestons la décision qui nous a attribué une défaite sur tapis vert ainsi qu'un retrait de point au classement.»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 29 octobre 2024 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

**Dossier 24-25-02R** : Féminine, U18 0 11, phase 1, poule C, match n°29603699, NIVOLAS 1 / CESSIEU 1, du dimanche 6 octobre 2024

Appel du club de **NIVOLAS** en date du lundi 14 octobre 2024 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n°277 lors de sa réunion du mardi 8 octobre 2024, parue au P.V 674 le jeudi 10 octobre 2024.

Appel portant sur « la faisabilité de la réserve, mauvaise procédure réserve d'avant match»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 29 octobre 2024 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



# COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/ 10/ 2024 à 18h30

## Procès-Verbal N°675

**Président :** N'AIT DRISS Youssef

**Présents :** LALO Aboubakar - MORE Claude - HUERTAS Pierre - THEVENIN Cyril – VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick - CUSANNO Stéphane - KHAL Amenay - SAINT ALBIN Laurent

**Excusés :** SABATINO Joseph - BELBACHIR Hamza - ABELA Stephane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain - FERNANDES Carlos - PICARD Brice - KODJADJANIAN Jean-Marie.

**Assiste :** CTDA – BEN EL HADJ Hakim

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

### NOTE AUX ARBITRES

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (péréquation seulement). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour suivre cette procédure.

### NOTE AUX ARBITRES

## INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

### ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée , il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affaissant :

**Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .**

HUERTAS Pierre : Mail = [pierre.huertas@sfr.fr](mailto:pierre.huertas@sfr.fr)

## TUTORAT

### Tutorats recus

AL JOUAID par KHAL-DOUSSON 2/4

CHAARI A. par SONZOGNI 4/4

CHAARI Y par N'AÏT DRISS 3/4

DIALLO par BRIOUA M. 4/4

LAURENT par DJOUDER 3/4

OGAH par SAINT-ALBIN 2/4

SIDIBE par ARAUJO DA SILVA 1/4

TERZOG par BEN EL HADJ Z 4/4

## DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	<a href="mailto:khialamnay@gmail.com">khialamnay@gmail.com</a>
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	<a href="mailto:designationarbitresisere@gmail.com">designationarbitresisere@gmail.com</a>
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	<a href="mailto:faycemld@yahoo.fr">faycemld@yahoo.fr</a>
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	<a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	<a href="mailto:tutorat.arbitres38@gmail.com">tutorat.arbitres38@gmail.com</a>
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	<a href="mailto:psparapano@gmail.com">psparapano@gmail.com</a>

## RELEVÉ DE DECISIONS

Attendu que l'arbitre M. F. était convoqué le 15 octobre 2024 à l'audition de la CDA, Celui-ci ne s'étant pas présenté, la CDA le suspend jusqu'à comparution à l'audition.

## COURRIERS DES CLUBS

US BEAUVOIR ROYAS : Suite à votre message, les lunettes de sport sont autorisées (voir *autre équipement* §4 de la Loi IV).

## COURRIERS DES ARBITRES

SMACCHIA F. : Certificat médical reçu. La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise.  
ALI RIFAT S. : Veuillez vous conformer à la procédure de défraiement évoquée ci-haut.  
VAHIRUA M. : La CDA vous souhaite un bon rétablissement.  
TURHAN S : Transmis à la personne compétente pour votre écusson.  
BRIOUA M. : Changement d'adresse. Noté.  
SAINT ALBIN : Certificat médical reçu. La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise.  
NASRI R. : La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise

### Président

N'AIT DRISS Youssef

### Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

### ATTENTION

#### LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

#### L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

*La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.*



## COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 Octobre 2024 à 18H

### **Procès-Verbal N°675**

**Président**  
**Présents**

: DUTCKOWSKI Yohan,  
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....  
**PRESIDENT** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

**Permanence Commission : 04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00  
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.  
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

### **Courrier :**

-Rachais : Lu et noté

**Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

**Désignations :**

**WEEK END DU 19 ET 20 OCTOBRE 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D3 POULE K	ST ANDRE GAZ 2	NIVOLAS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB ST ANDRE GAZ
SENIORS D1	ST MAURICE EXIL	VILLEFONTAINE	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB VILLEFONTAINE
SENIORS D3 POULE B	CHATTE	DEUX ROCHERS	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	FARAMANS	REVENTIN	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D5 POULE C	MIRIBEL 2	RACING HILAROIS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB HILAROIS



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 Octobre 2024 à 18h00

## Procès-Verbal N° 675

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; Montmayeur

### REUNIONS U15-U17

Les réunions début de saison U15 U17 sont programmées du 10 au 24 Octobre 2024  
La présence d'un responsable U17 et d'un responsable U15 de chaque club est nécessaire et utile

Secteur	Date	Heure	Lieu
La Mure-Grésivaudan	10-oct	18h30	District
Grenoble	11-oct	18h30	District
Bièvre Valloire	14-oct	18h30	Stade Viriville
Basse Isère	21-oct	18h30	Stade Creys Morestel
St Marcellin- Voiron	24-oct	18h30	Stade Vinay

### RECIDIVE CLUBS

#### Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
19 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
12 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
16 Avril 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2  
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;  
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du  
30 Juin 2025**

#### **Saison 2024-2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du  
24 Septembre 2025**

### **DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES**

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **675**  
sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2** Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi  
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin

d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

### Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cessieu ; Claix F ; Corbelin ; Cremieu ; Crossey ; CS 4 Routes ; CVL38 ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Goncelin ; Grésivaudan ; La Cote St Andre ; La Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Le Versoud ; Liers ; Mahorais ; Moirans ; Pays Voironnais ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; St Cassien ; St Geoire en Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Paul de Varces ; Seyssins ; Sud Isère ; Sure ; Tullins ; Turcs Verpillère ; Turcs de Grenoble ; UOP ; Uni Foot ; Vallée de la Gresse ; Vareze ; Ver Sau ; Vézeronce ; Vourey

### Listes reçues mais NON validées

O.N.D ; la Batie Montgascon ; St Martin d'Uriage



# COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 15 octobre 2024

**PV n° 675**

**Présent** : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

**Excusés** : Laurie Strappazzon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Alisson Poinard, Christan Bayle

Courriers : THIERRY TRUWANT, FC ECHIROLLES, FFNI, AIX FC, GJ LA SAVOYARDE, GF ACADEMIE DU BRION, GUC FF, 2 ROCHERS FC, HERVE GIROUD-GARAMPON, ESTRABLIN, ALLISON POINARD, FCVH, CS NIVOLAS VERMELLE, OC EYBENS, FCBJ, LA MOTTE SERVOLEX, FC SUD ISERE

***RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère***

***Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.***

***RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.***

Bien penser à indiquer le n° du match pour toute modification

## **F M I**

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

## **RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8**

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

## **TEMPS DE JEU**

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup>. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 35 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45 min

## **SENIORS A F 11**

**Référent : Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55**

### **D2**

29603403 : BEUCROISSANT – AIX , 20/10  
à 11H à Beaucroissant  
29603400 : FFNI – VALLEE DU GUIERS,  
24/11 à 10H à Saint Jean de Bournay

## **COUPE SENIORS F A 11**

Tour de cadrage : 24 novembre  
1/8<sup>ème</sup> : 9 mars  
¼ finale : 6 avril  
½ finale : 25 mai  
Finale : 8 juin

## **SENIORS A F 8**

**Référent : Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55**

## **COUPE SENIORS F A 8**

Tour de cadrage : 24 novembre  
1/8<sup>ème</sup> : 9 mars  
¼ finale : 6 avril  
½ finale : 20 avril  
Finale : 8 juin

## **U18F A 11**

**Référente : Diane APPLANAT 07 89 62 38 97**

Forfait général GF ACADEMIE DU BRION Poule A  
Forfait général 2 ROCHERS FC Poule A

**Lors des phases de brassage, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 clubs**

## **U18F A 8**

**Référente : Diane APPLANAT 07 89 62 38 97**

GF ACADEMIE DU BRION intègre la poule A  
2 ROCHERS intègre la poule B

### **Poule A**

297707730 : GF ACADEMIE DU BRION –  
FFNI 2 , 19 octobre à 12H à VIF

## **U15F**

**Référent : Christian BAYLE 06 16 80 48 24**

### **D2 Poule C**

29692674 : ECHIROLLES 2 – FC SUD  
ISERE, reporté sans date

## **COUPE U15F**

Tour de cadrage : 14 décembre  
1/16<sup>ème</sup> : 22 février  
1/8<sup>ème</sup> : 8 mars  
¼ finale : 29 mars  
½ finale : 19 avril  
Finale : 7 juin

## **U13F**

**Référente : Allison POINARD 06 95 48 48 46**

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

## **U10F**

**Référente : Allison POINARD 06 95 48 48 46**

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

## **FOOT LOISIR**

Merci d'envoyer un mail à la commission féminines pour inscrire votre équipe.

Nous aimerions commencer ce championnat rapidement / il pourrait commencer le 10 novembre

### **Equipes engagées :**

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE, ESTRABLIN, SEREZIN DE LA  
TOUR, FARAMANS

Jacques Issartel / Président  
06 34 87 23 55



## COMMISSION F.M.I

Mardi 15 octobre 2024 à 18h00

### Procès-Verbal N° 675

Président : M. MALLET  
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 12 et 13/10/2024)

U13D3	Poule 1j	FC VOREPPE 2
U15D3	Poule B	MANIVAL E.S 3
U15D3	Poule K	VALLEE DE L'HIEN 38 2
U15A8	Poule B	FC PAYS VOIRONNAIS 3
Coupe Isère F.MarchioL	Poule unique	CREMIEU FC 1
Coupe Isère Gros Balthazard	Poule unique	EYZIN ST SORLIN FC 2
U18F A8	Poule A	FC PAYS VOIRONNAIS 1
U18F A8	Poule B	GJ LA SAVOYARDE 1
U18F A11	Poule A	DEUX ROCHERS FC 1
Féminines A11 D2	Poule unique	BEAUCROISSANT FC 1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents  
La fiche synthèse pour la FMI  
Une fiche aide FMI pour les arbitres  
Une Foire Aux Questions

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

#### **• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

#### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

**avant le début de la rencontre**

**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**



# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 octobre 2024 à 19h00

## Procès-Verbaux N° 675

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

---

### INFORMATIONS

**Ville de Grenoble** : annulation match GSE 1 – Poisat 1 du 21/10/2024 (Bachelard).

**Rappel Report des matchs** : les équipes sont invitées à formuler leur demande de report de match via FootClubs. En dehors de ces délais, si la demande de report est acceptée par le club adverse et la CFSE, il est convenu qu'**un seul report** pour le même match par la même équipe ne serait accordé (voir PV 572, réunion du 13/09/2022).

**Rappel Jour des matchs** : les matchs sont programmés **en semaine** du lundi au jeudi (FM datée au jeudi). Toutefois, avec l'accord **des 2 équipes** et de la CFSE, le match peut être décalé au vendredi ou au samedi.

**Rappel Calendrier** : le calendrier à respecter est celui qui paraît dans le PV de la CFSE (délai mises à jour site).

### CORRESPONDANCE

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise)** : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**27. Turcs de Grenoble** : noté (FM).

**28. Champagnier-Brié** : noté (inscription équipe). Championnat D3, Champagnier-Brié 1 remplace Exempt 1.

**29. St-Georges-de-Commiers** : noté (FM).

**30. GSE** : noté (licences).

**31. Fontaine Les Îles** : noté (calendrier). Les dates des journées de championnat sont parues dans le PV 672 (réunion du 24/09/2024). Voir « Calendrier Coupe de l'Isère » pour les dates des tours de coupe.

**32. GSE** : noté (match J02 vs Fontaine Les Îles 1). La CFSE décide de reporter le match semaine du 13 au 16/01/2025 (voir « Informations aux clubs / Jour des matchs »).

**33. Vallée de la Gresse** : noté (report match J02 vs Deux Rochers 1). Accord CFSE.  
**Information pour Deux Rochers 1** : dernier report accordé par la CFSE pour ce motif  
**34. GSE** : noté (match J03 vs Poisat 1). Accord CFSE match à Poisat.

### **CORRESPONDANTS**

**Liste des correspondants CFSE 2024-2025** : en cours de mise à jour.

**Liste des correspondants** : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2023-2024 au 02-01-2024 (<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/01/Correspondants-2023-2024-au-02-01-2024.pdf>).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie** : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fff.fr](mailto:fciceron@isere.fff.fr)

**Arbitrage** : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, [mustaky38@yahoo.f](mailto:mustaky38@yahoo.f), [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble, terrains** : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr)

### **CORRESPONDANT**

**Champagnier-Brié 1** : Cristóbal ALCANTARA, 06.59.27.91.30, [christpizza@hotmail.fr](mailto:christpizza@hotmail.fr)

### **COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

**Régional, 2<sup>ème</sup> tour. Exempt** : Air Liquide (38).

**Régional, 3<sup>ème</sup> tour. Air Liquide (38) – Qualifié AS Médical Plus (63) vs Lyon Sport Métropole (69)**. Samedi 26/10/2024.

### **COUPE DE L'ISÈRE**

**Champagnier-Brié 1** remplace Exempt 1.

**Match à jouer semaine du 28 au 31/10/2024**

**T01**. Fontaine Les Îles – Champagnier-Brié 1.

### **CALENDRIER COUPE DE L'ISÈRE**

**Phase de poules** : **T02**) 04-07/11/2024. **T03**) 02-05/12/2024. **T04**) 20-23/01/2025.

**Phase finale** : **1/8<sup>èmes</sup>**) 17-20/02/2025. **1/4**) 17-20/03/2025. **1/2**) 07-10/04/2025.

**Finale** : 23/05/2025.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1**

**Match à jouer le 21/10/2024**

**J03**. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage 1.

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**Matchs à jouer semaine du 21 au 24/10/2024**

**J03**. St-Georges-de-Commiers 1 – St-Martin d'Hères 1.

**J03**. Tunisiens SMH 1 – Rachais 1.

**J03**. Jarrie-Champ 1 – Vallée de la Gresse 1.

**J03**. Exempt : Air Liquide 1.

**Match à jouer le 28/10/2024**

**RJ01**. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2**

**Match à jouer le 21/10/2024**

**J03**. Turcs de Grenoble 1 – ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2).

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**Matchs à jouer semaine du 21 au 24/10/2024**

**J03.** GSE 1 – Poisat 1.

**J03.** Fasson 1 – Deux Rochers 1.

**J03.** Vallée de la Gresse 2 – Fontaine Les Îles 1.

**Match à jouer le 28/10/2024**

**RJ01.** GSE 1 – Deux Rochers 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

**Champagnier-Brié 1** remplace Exempt 1.

**Matchs à jouer semaine du 21 au 24/10/2024**

**J03.** Froges 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

**J03.** Sassenage 1 – Goncelin 1.

**J03.** FC Oisans – Abbaye 1.

**J03.** CEA Grenoble 1 – Champagnier-Brié 1.

**J03.** Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan



# COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 OCTOBRE 2024 à 18h00

## Procès-Verbal N°675

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.f](mailto:futsal@isere.fff.f)

Saison 2024/2025 :

**Important** :

**Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoires en vue de la FMI.**

**Base Fc** : Le dimanche, gymnase Roger Journet à Eybens. Coup d'envoi à 19h.  
Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 18h30 et D1 à 20h00.

**L'Arbre de vie** : Le samedi, gymnase Brahim Asloum à Bourgoin-Jallieu. Coup d'envoi à 19h00.

**Championnat** :

Début du championnat D2 : S42 (15/10 au 20/10/24).

Le calendrier de D2 est paru :

L'arbre de vie 2 prend la place d'un "Exempt" et jouera contre Base Fc 2.

**Coupe Départementale Futsal Séniors** :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

**FMI : (feuille de match informatisée)**

La commission travaille sur la mise en place de la FMI et vous informera le mardi 05/11/24 au siège du DIF sur les modalités d'applications.

**Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.**

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de Décembre 2024 à fin Janvier 2025.

**Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins** est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 Février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

**Correspondants de club :**

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

**Rappel :**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



## COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 15 octobre à 15h00

### Procès-Verbal N° 675

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

**Excusés** : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

#### BON à SAVOIR :

**MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION** : P.V. n°668 – 667 – 662

**NOMBRE de joueurs "MUTATION"** : P.V. n°668 – 667 – 662

**ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE** : P.V. n°670

**CHAMPIONNAT U17** : P.V. n°671

**MUTES** : P.V. n°671

**CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS** : P.V. n°671

**DUREE D'UN MATCH** : P.V. n°675

#### Durée d'un match

Seniors vétérans	2 x 45 mn	U15 F	2 x 40 mn
Senior G	2 x 45 mn	U13 à 8	2 x 30 mn
Senior F à 11 et à 8	2 x 45 mn	U11 à 8	60 mn de temps de jeu
U20	2 x 45 mn	U9	50 mn de temps de jeu
U18 F à 11 et à 8	2 x 40 mn	U8	50 mn de temps de jeu
U17	2 x 45 mn	U7	50 mn (5 x 10 mn)
U15	2 x 40 mn	U6	50 mn (5 x 10 mn)

#### CLUBS - Inactivités partielles

**VOUREY - n°504649** : Catégories U16 F à U18 F – Enregistrées le 21/09/24.

**UNIFOOT - n°581931**: Catégories U18 - U19 – Enregistrées le 01/07/24.

**POISAT n°547135** : Catégories U16, U17 – Enregistrées le 16/09/24.

U.S MONTGASCONNAISE n°516883 : Catégories U14 et U15 – Enregistrées le 01/10/24.

### Nouveau Club - Changement de type

SAINT ALBIN DE VAULSERRE - n°864997 : Club Foot-Loisir devient Libre

### ENTENTES ENTRE CLUBS - ENTENTES validées ce mardi 15/10/2024

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U15.16	PAYS VOIRONNAIS 3	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS

### REOUVERTURE de DOSSIER

#### Réouverture de dossier à la demande du bureau

Considérant ce qui suit :

- P.V. n°672 du 24/09/2024 paru le jeudi 26/09 2024 :

**Dossier 272 : Club : VILLENEUVE n°533035 – Equipe U15 – D2 – POULE A**

Considérant ce qui suit :

..... **La C.R. décide : forfait général de l'équipe U15 du club de VILLENEUVE n°533035.**

Cette décision avait été prise par la commission à la faveur du règlement du championnat de jeunes (2023-2024) alors en ligne.

A ce jour, le règlement du championnat de jeunes saison 2024-2025 est en ligne sur le site du DISTRICT ISERE de FOOTBALL et apporte une modification (votée lors de l'A.G. du 22 juin 2024 à l'ISLE d'ABEAU) :

- **Article 6 - Forfait championnat jeunes**

*"Il ne sera pas fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District de l'Isère.*

*Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :*

*1. Au second forfait, lorsqu'en 1ère phase le nombre de match est inférieur à 8*

*2. Au troisième forfait, lorsque le nombre de match dans une phase est égal ou supérieur à 8*

...

- L'équipe U15 D2 du club de VILLENEUVE étant inscrite dans un championnat à 6 équipes donc 10 matchs à disputer.

**Par ces motifs, la C.R. décide : annulation du forfait général de l'équipe U15 du club de VILLENEUVE et réintroduction en compétition U15 – D2 – POULE A dès parution de ce P.V.**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

## COURRIERS

➤ Le club de **TURCS de GRENOBLE – n°581009** a adressé un courriel au District ISERE Football le 10/12/2024 : « ... une équipe qui joue le dimanche en championnat à 11 et parfois en fonction du calendrier l'équipe a 8 qui joue le lundi. Il arrive qu'on manque de joueurs le lundi et devons compléter avec des joueurs qui ont joué le dimanche à 15h.

*Est-ce un problème d'un point de vu des règles de la FFF ? Ou ils peuvent jouer sans problème ? »*

**Art. Article – 151.1 : Participation à plus d'une rencontre des R.G. de la F.F.F. :**

*La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :*

- le même jour ;
- au cours de deux jours consécutifs.

*Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :*

a) *Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.*

➤ Le club de **DEUX ROCHERS – n°553340** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : «

Les U14F peuvent jouer en U18F à 8 mais pas en U18F à 11.

➤ Le club de **VOUREY – n°504649** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : « nos couleurs sont rouge et bleu qui sont des couleurs courantes. ...et utiliser quand une équipe visiteuse à une couleur proche des nôtres.

*Il est arrivé la saison dernière qu'un arbitre refuse que nous utilisions ces maillots verts au motif qu'il n'étaient pas assez visibles sur le terrain.*

*Est-ce que la couleur verte est autorisée ? Nos shorts sont bleus et nos chaussettes rouges. »*

Loi 4 (équipement de joueurs) : les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.

➤ Le club de **St QUENTIN FALLAVIER – n°560979** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : « erreur carton rouge » : dossier transféré à la commission de discipline.

➤ Le club de **BEAUVOIR ROYAS – n°535244** a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/10/2024 : « Est-il possible de faire un rappel, idéalement sur le PV, concernant le règlement sur le port de lunettes pour un joueur ?

*En effet, ce week-end, un de nos joueurs remplaçants est rentré en jeu courant de 1<sup>ère</sup> période avec ses lunettes, sans que ça ne pose de problème. Puis avant de commencer la 2<sup>ème</sup> période, l'arbitre officiel de la rencontre a demandé au joueur de retirer ses lunettes pour la suite du match. »*

**Loi 4.4 de l'I.F.A.B. - équipement des joueurs – Autre équipement.**

*Les protections non dangereuses, comme les gants, les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les 63 lunettes de sport. Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtement*

## EDUCATEURS D1 – D2

Le club de **St ANDRE LE GAZ – n°520603** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 :  
« ...Christophe Marey, licence n°2520228552, éducateur fédéral remplace Stéphane Berthet en tant qu'éducateur principal de notre équipe senior une. »

## MATCH ARRETE

**Dossier n°280 : SEYSSINS 3 - n°530381 / F.C.2A. n°544456 : U17 – D2 – POULE B – Match n°X du 12/10/2024.**

L'arbitre officiel de la rencontre a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 14/10/2024, reconnaissant avoir fait une mauvaise application des règlements après avoir adressé 4 cartons rouges au club de F.C.2A. mais seulement 3 à des joueurs.

L'équipe du F.C.2A. se trouvant alors avec 8 joueurs au moment de l'arrêt de la rencontre.

Le 4<sup>ème</sup> carton rouge ayant été adressé à un dirigeant.

### DECISION

*Considérant ce qui suit :*

**Art. 159 des R.G.de la F.F.F. : Nombre minimum de joueurs : "**

*1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe pas.*

*2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.*

*Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.*

L'équipe de F.C.2A. ne s'est à aucun moment trouvée à moins de 8 joueurs.

**Par ces motifs, la C.R. décide match à rejouer à une date ultérieure.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## EVOCATION

**Dossier n°281 : NIVOLAS n°518931 / TOUR-St CLAIR n°550032 – U15 – D3 – POULE K – Match n° 29411588 du 12/10/2024.**

Le club de TOUR-St CLAIR a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/10/2024: " *Le Club du F.C.T.C (Football Club la Tour St Clair) souhaite faire une demande d'évocation concernant le match Nivolas CS- FCTC (N° de match: 29411588).*

*Le joueur de Nivolas C.S **MONNEREAU Romain** (N° de licence 2547932986) susceptible d'avoir été inscrit et/ou participé à la rencontre du match de championnat U15 D3 J4 du samedi 12 octobre 2024, en état de suspension."*

### DECISION

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de TOUR-St CLAIR pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de NIVOLAS, une demande d'évocation du club de TOUR-St CLAIR, sur la participation du joueur Romain MONNEREAU, licence n°2547932986, susceptible d'avoir été inscrit sur la feuille de match en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de NIVOLAS de lui faire part de ses observations avant le 21/10/2024, délai de rigueur."

## RESERVE d'AVANT MATCH

**Dossier n°282 : SEYSSINET - n°519935 / MISTRAL n° 539465 : SENIORS – COUPE ISERE F. MARCHIOL – Match n°29760955 du 13/10/2024.**

Le club de MISTRAL a écrit sur la F.M.I. : " *... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET, pour le motif suivant : des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."*

Le club de E.S. MISTRAL a confirmé sa réserve par courriel le 15/10/2024.

### DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MISTRAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22 du District Isère Football

- La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club SEYSSINET.
  - Equipe senior 1 : N3, a disputé une rencontre le même jour à SEYNOD en COUPE de France.
  - Equipe senior 2 : R3, a disputé sa dernière rencontre le 06/10/2024 contre J.S CHAMBERIENNE.
  - Equipe U20 – R2 – C, a disputé une rencontre le même jour contre AIX.
  - Equipe U20 – D1 – B, a disputé une rencontre le même jour à TOUR-St CLAIR.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

➤ Sur la feuille de match de l'équipe senior R3, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match. **Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## TERRAINS SUSPENDUS

### **N°269 : Club : CHAMPAGNIER-BRIE n°551261 – SENIORS – D4 (saison 2020-2021) :**

Lors de sa réunion du 16/01/2021 parue au P.V. 505 du 21/01/2021, référence 20/05/10, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D4 (saison 2020-2021) :

Le club de CHAMPAGNIER-BRIE a fait part de son forfait général.

**La sanction de suspension de 2 matchs ferme ne peut s'appliquer qu'à l'équipe à 11.**

### **N°282 : Club : VILLEFONTAINE - n°581501 – SENIORS – D1**

Lors de sa réunion du 08/10/2024 parue au P.V. 674 du 08/10/2024, référence 24/03/03, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D1 avec date d'effet au 14/10/2024

**Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. **Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.***

*La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*

**En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.**

*L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.*

*✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.*

- **Le match concerné par cette décision est prévu :**

**contre ST ANDRE le GAZ, le 03/11/2024**

*Par conséquent, le club de VILLEFONTAINE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 21/10/2024.*



## COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 octobre 2024 à 14h00

### Procès-Verbal N°675

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répélin.

Excusés: Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

#### RAPPEL

##### Modalités de modification de l'horaire des rencontres :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

**Pendant la période verte** : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

**Pendant la période orange** : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

**Pendant la période rouge** : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé

**Toute demande de changement d'horaire dans la période rouge ne sera plus traitée à compter de ce jour. Il est demandé aux clubs d'anticiper leurs plannings**

## U 13

**Challenge Festival National** : Les 108 équipes disputant la 1<sup>o</sup> journée de ce challenge ont été listées. La première journée est programmée le 26 octobre. Les 36 plateaux sont consultables sur le site du district

Rappel, le club recevant doit fournir la feuille de plateau qui est à télécharger sur le site dans la rubrique pratique, Docs utiles, feuille de plateau, challenge national. Pour rappel, les trois matchs sont précédés de l'épreuve du défi jonglage dont les résultats doivent être reportés sur cette feuille de plateau, ainsi que le résultat des 3 rencontres. Le club recevant devra retourner cette feuille de plateau documentée à la commission sportive pare scan et courrier.

**Challenge Festival Isère** : Les matchs de la première journée du challenge festival Isère sera consultable en fin de semaine sur le site du district. Les rencontres sont programmées au 26 Octobre et doivent être précédées obligatoirement par le défi jonglage. Il est rappelé que pour cette compétition, les clubs doivent utiliser la FMI

### **Championnats et Challenges Festival :**

La commission rappelle des règles à respecter au cours des rencontres :

Les éducateurs des deux équipes **doivent être positionnés sur le même côté.**

Les changements se font lors de la pause coaching, et les temps de jeu pour tous les joueurs doit être au minimum 50% du temps de jeu de la rencontre.

## U 15

**Courrier club** : GP Vézeronce-Huert-Dolomieu :

Votre équipe 4 étant à 8 ne peut participer au Challenge à 11.

Reprogrammation des matchs :

### **D3 Poule A**

Journée 2 du 21/09/24 : Crolles 2 / Ent St Hilaire du Touvet est reprogrammé au 16/11/24.

Journée 3 du 28/09/24 : St Hilaire du Touvet / Ent Pays d'Alleverd – Goncelin est reprogrammé au 26/10/24.

### **D3 Poule G**

Journée 1 du 14/09/24 : Poisat / Chirens 2 est reprogrammé au 16/11/24

### **D3 Poule M**

Journée 1 du 14/09/24 : Eybens 4 / Cessieu est reprogrammé au 16/11/24

Club de POISAT D3 Poule G : Un problème informatique en cours de résolution apparait sur le site pour ce club.

La commission demande de faire à chaque rencontre une feuille de match papier pour les rencontres de championnat avec l'équipe de Poizat.

**Challenge Augustin Dominguez :**

Complément : Gp Vézeronce-Huert-Dolomieu 3 / La Tour St Clair 2 se jouera le 26/10/24

<b>U 17</b>
-------------

**Courrier :** LCA 38.

La commission reporte votre match du 26 octobre contre SEYSSINS au 17 novembre.

**Reprogrammation des matchs.**

**D1 :**

LCA FOOT / SAINT MARTIN D'HERES,  
EYBENS 2 / RACHAIS,  
GIERES 1 / TOUR SAINT CLAIR,  
SUD ISERE / GVHD 1, sont reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

**D2 :**

**Poule A :** SAINT GEORGES DE COMMIERS / MANIVAL1, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

**Poule B :** FC2A 1 / VALLEE DE LA GRESSE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

**Poule D :** BOURGOIN 2 / MURETTE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

**U17 D3 : POULES B et C**

Les poules B et C des U17 D3, du fait du forfait général d'une équipe se retrouvent avec 5 équipes, ce qui génère qu'à chaque rencontre, une équipe se retrouve exempt. D'autre part, il s'avère que deux clubs ont sollicité la commission sportive pour rajouter une équipe supplémentaire.

Afin que ces deux clubs ne laissent pas des joueurs sans match avant le mois de Février (début de la seconde phase), la commission sportive programme des matchs entre ces deux clubs et les équipes exemptes, sans pour autant que **les résultats de ces matchs soient pris en compte pour le classement final** des deux poules B et C en fin de première phase.

Les clubs de ces deux poules B et C ainsi que les deux clubs demandeurs ont reçu sur leur messagerie un courrier donnant des précisions ainsi que le calendrier des matchs à jouer.

<b>U 20</b>
-------------

**Report de rencontres en retard au 19 Octobre:**

U20 D2, poule A St Marin d'Hères / Gières

U20 D2, poule B Claix / Sassenage.

U20 D2, poule D Isle d'Abeau / Nivolas 2 et MOS 3R 4 / St Maurice l'Exil.

**D1 et D2** : Afin de pouvoir reprogrammer des matchs en retard dans cette catégorie, la commission est dans l'obligation de reporter la dernière journée de cette 1° phase au 9 Novembre. De ce fait, le 1° tour de coupe est programmé au 16 Novembre.

U20 D1 : VERSOUD / EYBENS 2 est reprogrammé au 2 Novembre.

U20 D2 : VALLEE DU GUIERS / LCA FOOT du 21/09/24 à jouer le 02 Novembre.

LCA FOOT / CORBELIN DU 05 Octobre à jouer en semaine après accord des deux clubs

**2° Phase** : Pour cette phase, la D1 sera composée de 10 clubs avec les deux premiers des 3 poules de la D1 1° phase et des équipes terminant à la 1° place des 4 poules de D2.

La D2 comprendra les équipes ayant terminé à la 3° et 4° place de D1, 1° phase et des équipes ayant terminé 2°, 3° et 4° des 4 poules de D2 1° phase, soit 18 équipes réparties en 2 poules de 9 équipes

## SENIORS

Rappel : La coupe Fabrice Marchiol et le challenge Gros-Balthazard sont consultables sur le site.

Attention des matchs en retard sont programmés le 27 octobre.

## VETERANS

Le tirage des coupes Nord Isère et Grenoble seront sur le site en fin de semaine.

**Le président**

**Michel VACHETTA**

**La secrétaire**

**Annie BRAULT**

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## Procès-Verbal N°675

### PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 21 octobre 2024

#### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

AJA VILLENEUVE 2/SAINT GEORGES DE COMMIEERS 4 à 10h30

Match U13 D2

AJA VILLENEUVE/FC SEYSSINS 3 à 10h30

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D3

AJA VILLENEUVE 2/US ABBAYE à 15h00

#### **TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

samedi 19 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/GF A BRION à 14h00

#### **STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)**

dimanche 20 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FOC FROGES à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/ES RACHAIS 2 à 15h00

lundi 21 octobre 2024

Match Foot Entreprise à 8

METROPOLITAINS/ST MARTIN URIAGE à 20h00

Match Foot Entreprise à 8

TURCS/ASPTT à 20h00

#### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

samedi 19 octobre 2024

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/USVO/FC SEYSSINS/UO PORTUGAL à 10h00

Match U13 D2

FC MISTRAL 2/USVO 3 à 12h30

Match U15 à 8

FC MISTRAL 2/DOMENE ASJF 2 à 15h

dimanche 20 octobre 2024

Match Féminines à 8

FC MISTRAL/CROLLES FC à 10h00

Match Seniors D5  
ES MISTRAL 2/ASJF DOMÉNE à 12h30  
Match Seniors D3  
ES MISTRAL/FC VERSOUD à 15h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 19 octobre 2024  
Match U13 D2  
US ABBAYE/FC SAINT MARTIN D'HERES 3 à 10h30  
dimanche 20 octobre 2024  
Match Seniors D5  
US ABBAYE 2/ES PIERRE CHÂTEL à 15h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 19 octobre 2024  
Plateau U6-U7  
US ABBAYE/US SASSENAGE/FC ECHIROLLES/AJA VILLENEUVE/AS BAJATIÈRE à 10h30

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 19 octobre 2024  
Plateau U6-U7  
FC2A/AS SURIEUX/AC SEYSSINET/FC SAINT MARTIN D'HERES à 10h30

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

samedi 19 octobre 2024  
Match U15 D3  
FC2A/FC VERSOUD à 14h00  
Match U20 D1  
FC2A/FC VALLEE GRESSE 16h30

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 19 octobre 2024  
Match U13 D1  
GF38 2/FC PONT DE CLAIX à 10h00  
Match U13 D1  
GF38 2/MURETTE 2 à 10h00  
Match U14 R1  
GF38/CLERMONT à 12h30  
Match U15 R1  
GF38/ST PRIEST à 15h30  
Match U18 R1  
GF38/GF38 RESERVE à 17h30  
dimanche 20 octobre 2024  
Match U17 National  
GF38/SC BASTIA à 11h00

### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

GF38 3/FC MISTRAL 3 à 10h00

Match Fémiinines U18

GF38/FC SUD ISÉRE à 13H

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D4

ASGD/VO PORTUGAL à 15h00

### **STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 19 octobre 2024

Plateau U8-U9

USVO/FC SAINT MARTIN D'HERES/ASIEG à 10h00

Match U13 D4

USVO 4/FC SAINT MARTIN D'HERES 5 à 12h00

Match U13 D1

USVO 2/ES MANIVAL à 12h00

Match U13 D1

USVO/FC VALLEE GRESSE à 14h00

Match U15 D3

USVO 2/FC2A 2 à 15h30

Match U17 D1

USVO/ES RACHAIS à 18h00

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D1

USVO/US JARRIE CHAMP à 15h00

## **PLANNING WEEK-END**

**Du vendredi 25 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024**

### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 26 octobre 2024

Match Coupe U17 Crédit Agricole

AJA VILLENEUVE/US JARRIE CHAMP à 14h00

### **TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

samedi 26 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC SUD ISERE à 14h00

### **STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)**

dimanche 27 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 12h30

Match seniors D3  
TURCS DE GRENOBLE/FC VERSOUD à 15h00  
lundi 28 octobre 2024  
Match Foot Entreprise à 8  
GSE/DEUX ROCHERS à 20h00  
Match Foot Entreprise à 8  
METROPOLITAINS/VALLEE GRESSE à 20h00

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

dimanche 27 octobre 2024  
Match Féminines à 8  
FC MISTRAL/SO PORTUGAL SMH à 10h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

dimanche 27 octobre 2024  
Match Seniors D5  
US ABBAYE 2/FCMG 2 à 15h00

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

samedi 26 octobre 2024  
Match U20 D1  
FC2A/VERSOUD FC 16h

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 26 octobre 2024  
Match Seniors R2  
FC2A/OC EYBENS à 20h00  
dimanche 27 octobre 2024  
Match U18 R1  
GF38/FCVB à 15h00

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 26 octobre 2024  
Match U15 Challenge U15 A DOMINGUEZ  
USVO/GRESIVAUDAN2 à 15h00